

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 10 septembre 2025, s'est réuni le 16 septembre 2025 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 14**

- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CEREZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Monsieur Pedro ORTEGA, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,

**ABSENTS EXCUSÉS : 3**

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS, pouvoir donné à Mme BARJONET.
- Monsieur Pierre-Yves LE BOUDEC, Conseiller Municipal,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée,

**AUTRES PERSONNES PRESENTES :**

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

**N°DS20250906**

## **ACTION SOCIALE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC UNISCITE POUR LE DISPOSITIF SOLIDARITÉ SÉNIORS**

L'association Unis-Cité est pionnière du Service Civique des jeunes en France. Son ambition est de permettre à des jeunes de différents horizons et quels que soient leurs origines ou leur projet d'avenir, de consacrer une année de leur vie à la solidarité.

L'association du Morbihan développe un programme « Solidarité Séniors » visant à stimuler « le lien social intergénérationnel, de réduire l'isolement des personnes âgées, de favoriser le bien-être et le bien vivre des personnes âgées dans leur environnement, de stimuler leur activité physique via par exemple des outils numériques ».

Les objectifs de ce programme entrant dans le projet du CCAS de développer les actions de lutte contre l'isolement, une première convention de partenariat pour la période allant de novembre 2024 à juin 2025 a été signée avec l'association.

La coopération avec Unis-Cité permet l'intervention de jeunes volontaires en service civique auprès de personnes âgées isolées par le biais notamment de visites à domicile qui ensuite peuvent déboucher sur des actions collectives.

L'association propose de renouveler la coopération avec le CCAS sur 2025-2026.

Les conditions de mise en œuvre de ce partenariat sont les suivantes :

- mobilisation de 4 jeunes volontaires fonctionnant par binôme sur Hennebont le mercredi après-midi sur la période du 15 novembre 2025 au 12 juin 2026
  - identification d'un référent du CCAS qui sera Marie-Laure JESTIN
  - repérage des personnes âgées isolées par le CCAS
  - l'équipe du Pôle Maintien à domicile du CCAS facilite la rencontre ainsi que le lien de confiance avec les volontaires
  - mise à disposition des volontaires par le CCAS d'un lieu pour la préparation des visites et animations collectives.
- Le recrutement, la formation et la rémunération des jeunes volontaires sont assurés par Unis-Cité.

Comme en 2024, une participation financière du CCAS est sollicitée sous forme de subvention pour notamment la prise en charge des frais de déplacements des volontaires et autres frais liés à l'organisation d'animations collectives. Par délibération n°DS20241210 en date du 17 décembre 2024, le Conseil d'administration avait accordé une subvention d'un montant de 800 Euros versés en 2025.

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** la volonté du CCAS d'Hennebont de mener des actions de lutte contre l'isolement social des personnes âgées,

**Vu** la proposition de l'association Unis Cité du Morbihan de renouveler la coopération dans le cadre du dispositif « Solidarité Séniors »,

**Vu** le projet de convention présenté en annexe,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat proposé pour renouvellement par l'association Unis Cité du Morbihan,
- **D'AUTORISER** la Présidente du CCAS à signer ladite convention et tout autre document y afférent,
- **DE DECIDER** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Unis-Cité dans

Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le 18/09/2025

ID : 056-265600684-20250916-DS202050906-DE

**le cadre de la convention de partenariat et pour le projet « Solidarité Séniors » 2025-2026, ET DE  
FIXER son montant comme en 2024-2025 à 800 €,  
→ DE DIRE que les crédits seront prévus au budget principal 2026 du CCAS au compte 65748  
Fonction 4238.**

Pièce jointe :

*Annexe N°3 - Projet de convention de partenariat 2025-2026 avec Unis-Cité*

Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente du C. C. A. S.,



Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

